

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2022.43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	25
Procurations :	02
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD– Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Renzo GIULIANI

Procurations : Anne VENTALON à Michel CEYSSON - Michel ESCHALIER à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Affaires financières : Avenant à la convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la commune de Vals-les-Bains – Dispositif fonds « Région Unie »

En juillet 2020, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la participation de la commune au dispositif d'aides « Région Unie ».

Un premier avenant a permis de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées, il est proposé de prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le projet d'avenant à la convention est consultable aux services techniques de la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (MM. MONTREDON, GIULIANI et Mme GIBAUD), APPROUVE cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUL. 2022
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 11 juillet 2022

Le Maire

Michel CEYSSON

